

## EVALUATION DE LA PRATIQUE DU HAUTBOIS EN FIN DE PREMIER CYCLE

**Compétences techniques de base et approfondissement des relations entre le corps et l'instrument :**

- 1) **Tenue de l'instrument et position du corps**
  - a. Stabilité des jambes et du corps
  - b. Position correcte du buste, des épaules et des bras
  - c. Position correcte des poignets, des mains et des doigts
- 2) **Connaissance du fonctionnement de la colonne d'air**
  - a. Maintien d'une colonne d'air abdominale souple et continue
- 3) **Technique propre à l'instrument**
  - a. Vitesse et régularité des doigts
  - b. Synchronisation entre la main gauche et la main droite
  - c. Synchronisation de la langue et des doigts
  - d. Recherche de la qualité sonore
  - e. Maîtriser l'émission des sons graves, médiums et aigus
  - f. Commencer à émettre des sons suraigus
  - g. Développement de la capacité à jouer des nuances

**Compétences artistiques et approfondissement du savoir musical :**

- 1) **Lecture et interprétation correctement d'une partition**
  - a. Respect du rythme
  - b. Respect des notes
  - c. Respect des articulations
  - d. Respect des nuances
  - e. Respect des tempi
  - f. Respect d'autres signes d'interprétation
- 2) **Développement de l'interprétation personnelle**
  - a. Savoir ressentir et reproduire un phrasé et une ligne mélodique
  - b. Savoir faire un choix judicieux des respirations
  - c. Aborder différents styles musicaux

**Compétences d'autonomie et d'autocritique :**

- 1) **Autonomie relative dans la méthode de travail**
  - a. Savoir choisir les bons doigtés
  - b. Savoir choisir les respirations en fonction des phrases
  - c. Savoir faire des lectures à vues adaptées
  - d. Savoir monter une pièce de façon autonome
- 2) **Développer des compétences d'autocritiques :**
  - a. Savoir évaluer sa justesse, sa qualité de son
  - b. Commencer à faire des ajustements
  - c. Savoir s'accorder avec un piano

**Compétences de communication musicale :**

- 1) **Encourager l'élève à :**
  - a. Se produire en public
  - b. Pratiquer en ensemble
  - c. Participer à des stages

## EVALUATION DE LA PRATIQUE DU HAUTBOIS EN FIN DE DEUXIEME CYCLE

**Compétences techniques de base et approfondissement des relations entre le corps et l'instrument :**

- 4) Tenue de l'instrument et position du corps**
  - a. Stabilité des jambes et du corps
  - b. Position correcte du buste, des épaules et des bras
  - c. Position correcte des poignets, des mains et des doigts
- 5) Connaissance du fonctionnement de la colonne d'air**
  - a. Maintien d'une colonne d'air abdominale souple et continue
  - b. Gérer sa respiration avec des expirations en fin de phrase
- 6) Technique propre à l'instrument**
  - a. Vitesse et régularité des doigts
  - b. Synchronisation entre la main gauche et la main droite
  - c. Synchronisation de la langue et des doigts
  - d. Recherche de la qualité sonore
  - e. Maîtriser l'émission des sons graves, médiums, aigus et suraigus
  - f. Pratique et maîtrise de différentes formes de détaché
  - g. Etre capable de jouer des nuances
  - h. Développement du vibrato comme moyen d'expression
  - i. Recherche de la justesse

**Compétences artistiques et approfondissement du savoir musical :**

- 3) Lecture et interprétation correctement d'une partition**
  - a. Respect du rythme
  - b. Respect des notes
  - c. Respect des articulations
  - d. Respect des nuances
  - e. Respect des tempi
  - f. Respect d'autres signes d'interprétation
- 4) Développement de l'interprétation personnelle**
  - a. Savoir ressentir et reproduire un phrasé et une ligne mélodique
  - b. Savoir faire un choix judicieux des respirations
  - c. Aborder différents styles musicaux
  - d. Soins de la culture musicale générale et liée à l'instrument

**Compétences d'autonomie et d'autocritique :**

- 3) Autonomie relative dans la méthode de travail**
  - a. Savoir choisir les bons doigtés
  - b. Savoir choisir les respirations en fonction des phrases
  - c. Savoir faire des lectures à vues adaptées
  - d. Savoir monter une pièce de façon autonome
- 4) Compétences d'autocritiques :**
  - a. Savoir évaluer sa justesse, sa qualité de son
  - b. Etre capable d'effectuer des ajustements le cas échéant
  - c. Savoir s'accorder avec un piano de manière autonome

**Compétences de communication musicale :**

- 1) Encourager l'élève à :**
  - a. Se produire en public
  - b. Pratiquer en ensemble
  - c. Participer à des stages

**Source : Confédération Musicale de France**

**Fin de cycle initiation :**

- Découverte de l'instrument
- Aptitude à l'apprentissage
- Motivation

**Fin de cycle 1 :**

- Connaissance des principes de base (selon l'instrument pratiqué : embouchure, air, archet, poids du bras, aisance du corps)
- Maîtrise du son, des techniques simples, approche de la vitesse
- Notion de méthode de travail
- Respect des principes fondamentaux de l'expression musicale (le pourquoi des indications d'expression, la notion de phrase et de discours musical)
- L'élève doit pouvoir intégrer les classes d'orchestre et/ou participer aux ensembles classés en 3ème division des concours d'orchestres CMF.

**Fin de cycle 2 (Brevet instrumental) :**

- Accession à l'autonomie instrumentale sur des œuvres simples, mais issues du grand répertoire
- Maîtrise des principales techniques de l'instrument (vitesse, contrôle du son, de l'intonation, etc.)
- Capacité à s'intégrer dans une pratique collective en orchestre ou en petit ensemble de chambre
- Sensibilisation aux différentes esthétiques propres à l'instrument
- Intégration dans les ensembles et/ou les orchestres de niveau 2ème et 1ère division des concours d'orchestres CMF.

**Fin de cycle 3 (Certificat de Fin d'Etudes Musicales) :**

- Autonomie complète
- Maîtrise de la globalité de la technique propre à l'instrument
- Connaissance du répertoire et de ses œuvres représentatives
- Capacité à réaliser un programme de récital d'un niveau « amateur éclairé »
- Aptitude à communiquer à travers la pratique instrumentale
- Niveau préparatoire à l'admission en cycle spécialisé, à orientation professionnelle, d'un établissement contrôlé par l'Etat.
- Le musicien peut s'exprimer dans les orchestres de division supérieure de la CMF et plus et se voir confier les soli d'orchestre.